LA FACTURATION

Des tarifs au forfait
Pour anticiper les besoins d'encadrement des enfants.

Des tarifs mensualisés
Chaque mois le tarif évolue en fonction du nombre de jours ouvrés correspondant au forfait choisi.

HORAIRES

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

Maternelle

Accueil matin - 8h00 à 8h20
Temps scolaire - 8h30 à 11h30
Temps de restauration - 11h30 à 13h30
Temps scolaire - 13h30 à 16h30
Accueil du soir - 16h30 à 19h

Élémentaire

Accueil matin - 8h00 à 8h20
Temps scolaire - 8h30 à 11h30
Temps de restauration - 11h30 à 13h30
Temps scolaire - 13h30 à 16h30
Études - 16h30 à 18h
Accueil du soir - 18h à 19h

Direction de l'Éducation et de l'Enfance

01 47 32 67 80
Hot-line mesdemarchesarueil.fr : 01 47 32 57 60
education@mairie-rueilmalmaison.fr

© Mairie de Rueil-Malmaison - Direction de la Communication - Graphisme : Mariane Kanté - Mai 2022

VILLE DE RUEIL-MALMAISON

INSCRIPTIONS

Périscolaires

RENTRÉE SCOLAIRE
2022-2023

Du 1er juin au 31 août 2022

MODE D'EMPLOI

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION "VIVRE À RUEIL"

VILLEDERUEIL.FR

COMMENT s'inscrire ?

• À partir du 1er Juin 2022
sur le portail famille mesdemarchesarueil.fr
LE + SIMPLE
LE + RAPIDE
Un contrôle des pièces justificatives sera réalisé a posteriori.

• En Mairie :
Uniquement pour les nouveaux inscrits ne disposant pas d'un compte famille.

PIÈCES ORIGINALES À FOURNIR
(lors de la 1ère inscription ou en cas de contrôle) :

- **Livret de famille**
- **Carnet de santé**
- **Justificatif de domicile**
- **3 dernières fiches de salaire**
- **Carte de quotient familial**

FORFAITS proposés ?

ACCUEILS DU MATIN, DU SOIR, DU MERCREDI ET ÉTUDES

• Le matin de 8h à 8h20 :
Forfait : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

• Le soir :

Maternelle : de 16h30 à 19h
Forfait : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

Élémentaire :

- **Études :** de 16h30 à 18h
  Forfait : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine
- **Accueil périscolaire :** de 18h à 19h
  Forfait : 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

• Le mercredi de 8h à 19h :

Forfait mensuel : repas et goûter inclus.
Les modifications de forfaits : possibilité de modifier ou annuler tous les mois jusqu'au 27e jour pour le mois suivant sur le portail famille **mesdemarchesarueil.fr**

En cas de retard d'inscription, la tarification sera majorée de 100%.

RESTAURATION SCOLAIRE
Inscription sur mesdemarchesarueil.fr de 1 à 4 jours.

FRÉQUENTATION EXCEPTIONNELLE
En cas d'imprévu, possibilité d'accueil exceptionnel en fonction des places disponibles pour :

- **L'accueil du matin**
- **L'accueil du soir**
- **Les études**
- **Le mercredi**

La tarification appliquée est majorée de 100%.
Se rapprocher de la direction de l'accueil de loisirs.

LES VACANCES :

- Forfait hebdomadaire 3, 4 ou 5 jours

Contact : vacances.scolaires@mairie-rueilmalmaison.fr

INSCRIPTION

La date limite d'inscription pour chaque période de vacances est **communiquée sur le site de la ville, sur le portail famille et un e-mail est envoyé à chaque famille.**